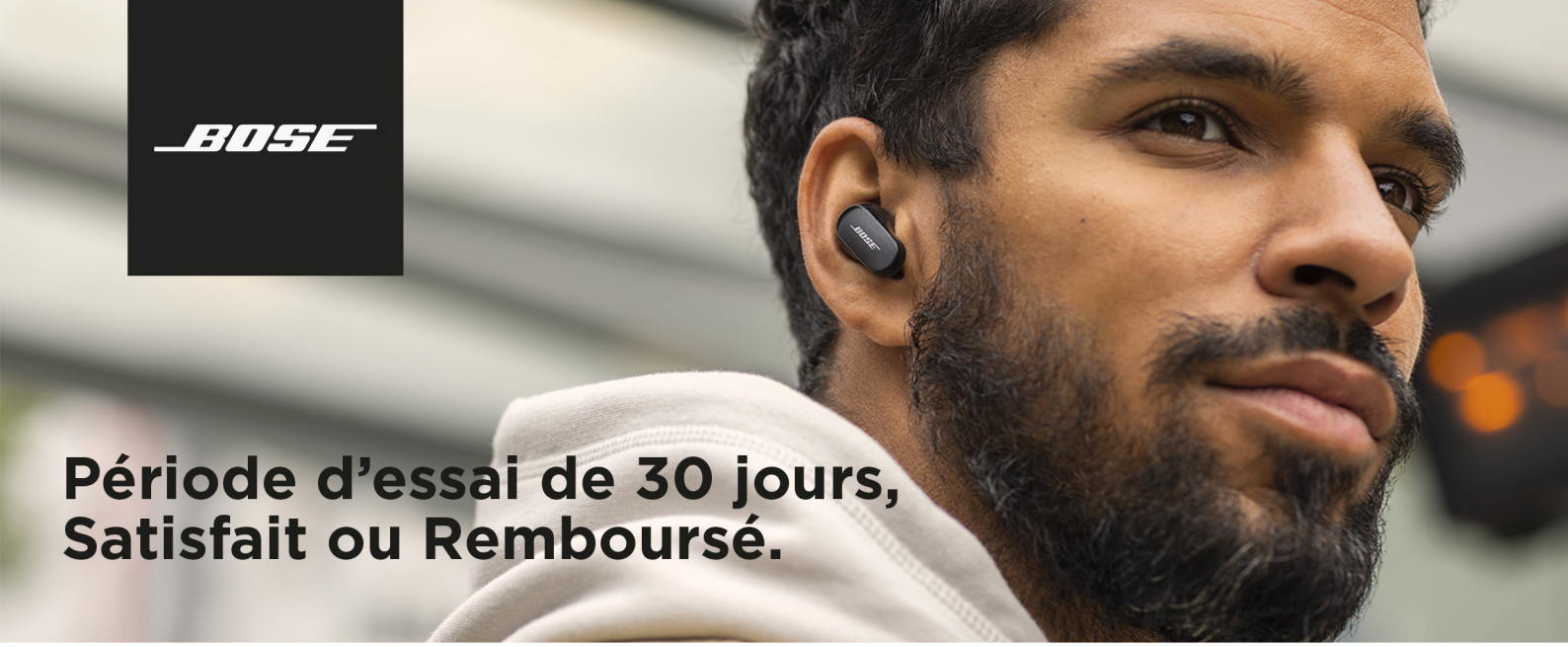

Période d'essai de 30 jours, Satisfait ou Remboursé.

1 | Achat des écouteurs Bose QuietComfort Earbuds II entre le 1er octobre 2022 et le 31 décembre 2022 auprès de revendeurs agréés Bose uniquement.

2 | Si vous souhaitez retourner le produit et demander un remboursement, veuillez vous rendre sur le site: **www.bosefreetrial.com.**

3 | Remplissez le formulaire de demande de remboursement, puis envoyez-le avec la preuve d'achat au plus tard 30 jours après la date d'achat. Vous pouvez soumettre vos demandes à partir du 1er octobre 2022.

4 | Si la demande de remboursement est validée, vous recevrez un e-mail comprenant une étiquette d'affranchissement et des instructions pour l'envoi par la Poste du produit retourné.

5 | Une fois que vous avez reçu cet e-mail, vous disposerez de 10 jours pour retourner le produit par voie postale à l'adresse indiquée.

6 | Pour bénéficier de cette offre, votre retour doit comprendre le produit entier, fonctionnel ainsi que les cartons et pièces internes.

7 | Vous recevrez une confirmation sous 21 jours si le produit retourné a été accepté et si sa demande de remboursement a été entièrement validée.

8 | Votre remboursement vous parviendra par virement bancaire dans les 14 jours suivant la validation complète de la demande.

Offre valable pour des achats effectués entre le 01/10/22 et le 31/12/22 (pré-ventes à compter du 8/09/22 sont inclues) auprès des revendeurs agréés Bose suivants : Boulanger, FNAC, Darty, MediaMarkt, Saturn. Les demandes de remboursement doivent intervenir sous 30 jours à compter de la date d'achat. La preuve d'achat et le produit doivent être renvoyés afin de bénéficier du remboursement de la valeur de l'achat. Pour consulter les Conditions générales détaillées ou obtenir des informations supplémentaires, veuillez vous rendre sur le site www.BoseFreeTrial.com. Bose, Bose QuietComfort II sont des marques commerciales de Bose Corporation.